

Compte rendu du Conseil d'administration du mercredi 23 mars 2016

Membres présents : Edwige Bournstyn, Bernadette Carcopino, Marc Espié, Natacha Espié, Amaury de Gouvello, Dominique Vexiau, Joelle Taieb, Nicole Zernik

Membres absents : Philippe Bénillouche (excusé), Anne Sophie Hamy, Eric Sauvanet, Guillaume Sergent, Bertrand Tournant

La présidente ouvre la séance à 20 heures 30

Point n° 1 : Présentation des comptes 2015

Mr Olivier Samama, expert-comptable, présente les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

L'actif total est de 114 998 € dont 111 395 € sous formes de disponibilités soit 99% du total des actifs.

Le passif qui s'élève à 114998 € est constitué par :

- Les fonds associatifs sans droit de reprise pour 50 799 € (en légère augmentation par rapport à l'exercice 2014)
- les excédents de l'exercice (9 503 €)
- les fonds dédiés sur subvention de fonctionnement (30 081 €)
- Les dettes du 4^e semestre (24616 €) qui seront payées au cours du premier trimestre 2016

Compte de résultats témoigne de l'activité 2015. Il résulte de la différence entre :

- Les produits d'exploitation de 202 440 € (subvention d'exploitation de 200 000 € et cotisations pour 2 440 €)
- Et Les charges d'exploitation d'un montant de 192 937 €

Le compte de résultat fait apparaître un excédent d'exploitation de 9 503 €

Mr Samama conclut que ce bilan témoigne de la bonne gestion de l'association

Monsieur Stéphane Gros, commissaire aux comptes, présente son rapport sur l'exercice clos le 31/12/2015

Après avoir procédé au contrôle des comptes annuels de l'association et aux vérifications spécifiques prévues par la loi il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les comptes de l'exercice 2015 sont approuvés à l'unanimité des administrateurs présents et seront mis en ligne sur notre site internet.

Point n° 2 : bilan d'activité 2015

Tous les objectifs ont été atteints par rapport aux objectifs fixés sauf les inclusions de nouvelles patientes dans SLRS.

Des membres du CA évoquent parmi les causes possibles le départ en retraite de nombreuses gynécologues qui n'ont pas de successeur, les interrogations sur la pérennité du réseau, le secteur 2...

Les gynécologues de ville présentes à la réunion affirment qu'elles prennent en priorité les patientes suivies dans le réseau lorsqu'une de leur consœur part à la retraite.

La liste des gynécologues de ville membres du réseau qui figure sur le site internet est régulièrement mise à jour et fournit une aide aux patientes à la recherche d'une gynécologue.

Le succès de la réunion de formation des patientes d'Octobre rose est souligné. Une deuxième réunion de ce type est souhaitée, elle pourrait avoir lieu à l'occasion en cas d'événement médiatique concernant la pathologie mammaire comme nous l'avons fait au moment de l'affaire des prothèses PIP.

La permanence téléphonique du réseau est de plus en plus utilisée par les patientes et les professionnels pour la prise de rendez-vous au CMS

Le CA se félicite de la forte augmentation de la fréquentation du site internet : + 50% entre janvier et décembre 2015

Le nombre de professionnels adhérant au réseau a augmenté malgré la radiation de ceux n'ayant pas payé leur cotisation pendant 3 ans et n'ayant aucun malade dans le réseau.

Les formations sein et thyroïde connaissent toujours la même participation.

Point n° 3 : mise au point sur la fin du financement par l'ARS

Malgré la présentation d'un projet commun avec Gynécomed en convention sans fusion avec Oncorif l'ARS a maintenu sa décision d'arrêter le financement du réseau au 30 juin 2016

La réunion annuelle de contrat avec l'ARS est fixée au 26 mai 2016

Point n° 4 : Etat du projet de financement par l'hôpital

Comme prévu lors du précédent CA une délégation de praticiens de ville membres du CA (Ph. Bénillouche, B. Carcopino, D. Vexiau) a été reçue par la direction de l'hôpital qui a considéré avec intérêt la proposition de partenariat qui lui a été soumise. Le projet a été retenu et présenté à la direction générale de l'AP-HP. Un avis favorable, dont nous attendons la confirmation aurait été donné. Ce projet ne concerne que le suivi des cancers du sein

Dans ce contexte l'activité de SLRT ne peut être maintenue. Cette décision est actée par l'ensemble des membres présents.

Point n° 5 : CR des réunions avec Oncorif

Une première réunion a eu lieu dans les locaux du réseau le 11 décembre 2015 avec Mme S. Burnel, coordonnatrice d'Oncorif. Le Dr Jérôme Nicollet nouvellement élu président d'Oncorif était excusé.

Le projet sus cité a été rédigé et soumis à Mme Magalie Emery de l'ARS qui l'a refusé

Une deuxième réunion a eu lieu le 29 janvier 2016 dans les locaux d'Oncorif en présence du Dr Nicolle, de Mme S.Burnel, du Dr S.Houzard (Gynécomed). Les Dr Carcopino et Bourstyn représentaient SLRS. Le Dr Nicolle a proposé la fusion des 2 réseaux à l'intérieur d'Oncorif dans le but de proposer à son CA puis à l'ARS d'organiser le suivi des cancers du sein dans toute l'Ile de France. Le personnel et le financement des 2 réseaux seraient alors entièrement gérés par Oncorif ce qui impose de facto la dissolution des 2 réseaux. Notre savoir-faire paraissait cependant souhaité par Oncorif.

Après cette réunion le Dr Nicolle a confié au Dr S.Houzard la mission de constituer une équipe restreinte pour rédiger un projet régional de suivi des cancers du sein devant être soumis au CA d'Oncorif le 15 mars 2016. Le CA d'Oncorif a voté un avis favorable sur le principe d'organiser le suivi des cancers du sein dans la région.

Une version provisoire du projet, transmise par le Dr Houzard, est discutée par l'assemblée qui considère que les conditions fixées par Oncorif ne sont pas acceptables et que le projet en l'état actuel ne correspond ni à nos valeurs ni à nos objectifs.

Le CA rejette à l'unanimité les propositions d'Oncorif en l'état du projet.

Point n° 6 : Nécessité d'envisager le licenciement de deux salariés

Si, comme il paraît vraisemblable, l'hôpital Saint- Louis assurera la prise en charge financière du suivi des cancers du sein par le réseau, la somme allouée (dont nous ne connaissons pas encore le montant exact) ne permettra de conserver qu'une secrétaire.

Le licenciement du médecin coordonnateur et celui d'une secrétaire est donc nécessaire. Il s'agit de licenciements ayant pour motif des difficultés économiques.

Les secrétaires ont été régulièrement tenues au courant de la situation du réseau et des risques de licenciements de l'une d'entre elles. Maud Le Stang a opté pour cette procédure. C'est Sandrine Pin, jusque-là en charge du réseau thyroïde qui la remplacera.

Le réseau, en raison de l'absence de convention collective spécifique concernant les salariés d'association n'avait adhéré à aucune convention collective. Nous avons pris connaissance de la convention collective de la FEHAP à laquelle avait adhéré Gynécomed. Celle-ci prévoit des indemnités de licenciement égales à 1 mois de salaire par année de présence dans la structure.

Les membres du CA approuvent le mode de licenciement et le montant des indemnités concernant les 2 salariés

Point n°7 : nouvelle organisation du réseau

L'assemblée prend note des dispositions suivantes

- Arrêt de l'activité de SLRT. Les inclusions ont été arrêtées en février 2016
- Transfert des données informatiques et des archives de SLRT à l'équipe du Dr Toubert
- Maintien d'une secrétaire dédiée à SLRS
- Maintien des activités de SLRS en fonction des moyens disponibles : gestion du suivi, formation des professionnels et des patientes, site internet

Le Dr de Gouvello, trésorier de l'association, propose de gérer la comptabilité.

La présidente souhaite que l'ensemble des praticiens du CMS s'impliquent dans les inclusions, seul moyen d'assurer notre crédibilité auprès de la direction. Elle tiendra régulièrement les membres du CA informés des développements de la situation.

La séance est levée à 22h30

Dr E. Bourstyn

Dr B. Carcopino

Directrice

Présidente